



## Procès-Verbal

Du Mardi 03 mars 2026 à 18 h 30

**Date de la convocation :**  
26-02-2026

**Date d'affichage :**  
26-02-2026

**Nombre de conseillers**  
**En exercice : 19**  
**Présents : 14**  
**Pouvoirs : 3**

**Présents :** Mesdames Nadine SAVIN, Muriel MUNCK, Sylvie PERMEZEL, Isabelle PILLARD ; Irène CHINOUNE, Nathalie PINTO, Alysée BRUNET et Nicole PARDON, Messieurs Didier ALBAN, Emmanuel GENIQUET ; Gilles LEMOINE ; Christophe MOYNE ; Philippe RAVIX et Lionel DESFARGES

**Absents excusés :** Madame Chantal LESPINASSE (pouvoir à Irène CHINOUNE) ; Messieurs Cédric FIEF (pouvoir à Emmanuel GENIQUET) et Fabien FRECON (pouvoir à Nadine SAVIN)

**Absents :** Grégory GIRONES - Clémentine BOREL

**Secrétaire de séance :** Gilles LEMOINE

### Ordre du jour :

- 1 Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 13 janvier 2026
- 2 Finances et Indemnités perçues par les élus au cours de l'année 2025
- 3 Budget Principal : approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025
- 4 Budget annexe Cimetière : approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025
- 5 Planning du bureau de vote
- 6 Compte rendu des commissions et syndicats
- 7 Questions diverses
- 8 Informations diverses

Madame Nadine SAVIN, Adjointe à la Vie Locale et Associative, présente au Conseil la nouvelle réalisation des agents techniques qui ont construit un moulin avec du bois de récupération et qu'ils ont installé au carrefour de la route d'Ars. A cela, ils ont planté des fleurs qui se renouvelleront à chaque saison tous les ans sans besoin de repiquage.

L'ensemble du Conseil félicite les agents techniques pour leur réalisation et prise d'initiative.

### **1/ Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 13 janvier 2026**

Le Compte Rendu du Conseil Municipal du 13 janvier 2026 est accepté à l'unanimité.

### **2/ Finances et indemnités perçues par les élus au cours de l'année 2025**

Monsieur le Maire rappelle que depuis l'entrée en vigueur de la loi dite « Engagement de Proximité », tant les Communes (CGCT, art I2123-24-1-1) que les Intercommunalités (CGCT art L 5211-12-1) sont tenues de présenter un état annuel des indemnités brutes perçues respectivement par les élus municipaux et communautaires.

Ainsi, chaque année, la Commune doit établir un état présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures confondues, libellées en euros dont bénéficient les élus siégeant au Conseil au titre du mandat ou de toutes autres fonctions exercées en leur sein ou au sein de tout syndicat.

Cet état est communiqué chaque année avant l'examen du budget de l'établissement public.

Ce document ne fait pas débat, ni délibération, il ne relève pas des actes soumis à l'obligation de transmission dans le cadre du contrôle de légalité.

2025		Indemnités brutes perçues	
ELUS		Commune	SIAH
ALBAN	Didier	14304,6	2525,52
GENIQUET	Emmanuel	5919,12	
LEMOINE	Gilles	5919,12	
MUNCK	Muriel	5919,12	
SAVIN	Nadine	5919,12	
RAVIX	Philip	3452,83	

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation de l'état représentant l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros dont les élus ont bénéficié au cours de l'année 2025.

### 3/ Budget principal – Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025

Monsieur le Maire explique que le résultat de l'exercice 2025 est dorénavant présenté au moyen du Compte Financier Unique (CFU). Ce nouveau document est issu de la fusion du Compte Administratif produit par l'ordonnateur et du Compte de Gestion produit par le Comptable Public.

Pour autant, et en raison d'un problème technique du logiciel de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), la Trésorerie dont dépend la Commune, n'a pas pu fournir le CFU 2025 du Budget Principal.

De ce fait, le Conseil ne le votera pas ce jour.

Pour autant, Monsieur Gilles LEMOINE, Adjoint aux Finances, fait une brève présentation de l'exercice 2025 ci-dessous :

En effet, le résultat fait apparaître un excédent de fonctionnement de **231 515,85 € soit un taux d'épargne de 21,21%**. Ainsi le résultat cumulé de fonctionnement s'établit à **333 470,38 €**. En ce qui concerne les investissements, nous terminons l'année avec un résultat déficitaire de **-89 777,19 €**, le résultat cumulé s'établit à **-74 603,54 €**. Après imputation des restes à réaliser le résultat est de **-31 511,22 €** qui sera prélevé sur le résultat cumulé de fonctionnement.

Situation de clôture de l'exercice 2025	Fonctionnement		
	INVESTISSEMENT		
<b>Résultat de clôture N-1</b>	<b>15 173,65 €</b>	<b>48 4597,10 €</b>	
(2) Affectation (2024) faite en 2025		<b>382 642,53 €</b>	<b>101 954,50 €</b>
(3) Recettes	566 825,63 €	109 1052 €	
(4) Dépenses	656 602,82 €	859 535,70 €	
(5) Résultat 2025	<b>-89 777,19 €</b>	<b>231 515,85 €</b>	
(6) Résultat cumulé Résultat de clôture	<b>-74 603,54 €</b>	<b>333 470,38 €</b>	
(7) RAR Recettes	147 791,37 €		Maintien de l'excédent de fonctionnement en réserve d'exploitation
(8) RAR Dépenses	104 699,05 €		
Total RAR	43 092,32 €		<b>Reserve anticipée autorisée 002</b>
(9) Résultats corrigés RAR	<b>-31 511,22 €</b>	<b>333 470,40 €</b>	<b>301 959,16 €</b>

L'affectation des résultats sera réalisée par la prochaine mandature lors du vote du budget 2026.

#### 4/ Budget annexe cimetière : approbation du compte financier unique (CFU) 2025

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que le résultat de l'exercice 2025 est dorénavant présenté au moyen du Compte Financier Unique (CFU). Ce nouveau document est issu de la fusion du Compte Administratif produit par l'ordonnateur et du Compte de Gestion produit par le Comptable Public.

Pour autant, et en raison d'un problème technique du logiciel de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), la Trésorerie dont dépend la Commune, n'a pas pu fournir le CFU 2025 du Budget Principal. De ce fait, **le Conseil ne le votera pas ce jour.**

Pour autant, Monsieur Emmanuel GENIQUET, 1<sup>er</sup> Adjoint, fait une brève présentation de l'exercice 2025 ci-dessous :

<b>COMMUNE DE SAINTE EUPHEMIE CIMETIERE</b>			
Situation de clôture de l'exercice 2025			
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	
<b>Résultat de clôture N-1</b>	<b>4 782,50 €</b>	<b>572,50 €</b>	
(2) Affectation (2024) faite en 2025			
(3) Recettes	13 487,50 €	135 97,50 €	
(4) Dépenses	13 004,50 €	13 487,50 €	
(5) Résultat 2025	<b>483,00 €</b>	<b>110,00 €</b>	
(6) Résultat cumulé Résultat de clôture	<b>5 265,50 €</b>	<b>682,50 €</b>	
(7) RAR Recettes	0,00 €		
(8) RAR Dépenses	0,00 €		Maintien de l'excédent de fonctionnement en réserve d'exploitation
Total RAR	0,00 €		<b>Reserve anticipée autorisée 002</b>
(9) Résultats corrigés RAR	<b>5 265,50 €</b>		

L'affectation des résultats sera réalisée par la prochaine mandature.

Monsieur Emmanuel GENIQUET termine en indiquant que le nouveau cimetière ne dispose plus que de deux cavurnes de libre. Ce dispositif semble convenir aux familles puisqu'elles peuvent également déposer des fleurs sur les tombes. Lors de la prochaine mandature, il conviendra d'acquiescer d'autres cavurnes.

## 5/ Planning du bureau de vote du 15 mars 2026

Monsieur Emmanuel GENIQUET présente le planning du bureau de vote du 15 mars 2026.

## 6/ Compte rendu des commissions et syndicats

### Informations données par Madame Muriel MUNCK, Adjointe à la Vie Scolaire

#### Convention territoriale Globale

Madame Muriel MUNCK indique que Monsieur le Maire a signé le mercredi 4 février dernier, la Convention Territoriale Globale (CTG) pour une durée de 4 ans (2026-2030). Ce dispositif est conduit sous l'autorité de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF). Il s'agit d'un diagnostic territorial et d'une gouvernance partagée, avec pour objectifs de mettre en place :

- Des services
- Des plans d'actions (priorité, phasage dans le temps)
- Un suivi des résultats permettant une évaluation continue avec des indicateurs communs

En premier lieu, il y aura à définir et coordonner la CTG à l'échelle du territoire, ainsi que la rédaction et la mise en œuvre du plan d'actions. Le plan d'actions pour 2026-2030 sera construit avec les acteurs du territoire pour répondre aux besoins des habitants sur des axes et des enjeux à développer.

Chaque axe (petite enfance, enfance jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale) seront coordonnés pour développer, aménager, faciliter, améliorer, renforcer, favoriser les enjeux.

A ce jour, 18 communes ont signé cette convention. Les domaines de compétences restent inchangés par rapport à la précédente CTG, les Communes portant toujours les secteurs de l'enfance et la jeunesse. Les secteurs de la Petite Enfance, la Parentalité et l'Animation de la vie sociale restent de la compétence de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée (CCDSV).

L'objectif est que toutes les communes du territoire adhèrent à la CTG.

#### Conseil Administratif - Centre de loisirs PEGASE - bilan de septembre à décembre 2025

L'expérimentation accueil des ados le mercredi après-midi, mis en place en septembre n'a pas eu le succès escompté, d'où son arrêt fin décembre 2025.

S'agissant des mercredis et des vacances d'automne, le Centre de Loisirs a accueilli en moyenne une cinquantaine d'enfants par jour, dont dix adolescents.

En revanche, la semaine des vacances de Noël a été bien moins fréquentée. Le Centre de loisirs a en effet accueilli environ une quinzaine d'enfants par jour.

Un renfort a été mis en place auprès des petits tous les mercredis et pendant les vacances.

Le camp prévu pour les classes de CM1 et CM 2 ainsi que pour les adolescents, du 7 au 10 avril 2026, est complet.

Des séances de hip hop sont prévues après les vacances de printemps.

L'Association PEGASE est en recherche d'un nouvel alternant afin de remplacer Casey dont l'alternance se termine bientôt.

## Conseil Ecole du 24 février 2026 :

Madame Muriel MUNCK indique qu'un film sur le thème du harcèlement a été présenté lors de ce Conseil. Ce film a été réalisé par les élèves de CM1 et CM2 et par Audrey (personnel de l'Association PEGASE).

De plus, des projets communs Ecole/Pégase sont en cours de préparation (séances de hip hop, prise de contact avec la boule du Formans pour des interventions sur les temps scolaires, trouver des directives et des idées de projets pour la préparation du prochain COFIL PEDT qui se déroulera en juin 2026).

Un exercice Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) a eu lieu le 23 janvier dernier.

Pendant les vacances de février 2026, quatorze élèves (CP/CE2/CM2) ont participé à un stage de réussite sur quatre jours.

Les séances du court métrage en lien avec la bibliothèque débuteront en mars 2026.

Des séances d'escrime ont débuté. Des séances de basket sont à venir (dispensées par le club de Jassans).

Une sensibilisation à la sécurité routière est en attente de réponse.

Le rallye maths en attente du résultat de la 1<sup>ère</sup> épreuve, la 2<sup>ème</sup> épreuve prévue pour fin mars.

Une formation premiers secours (Croix rouge) sera réalisée le 21 mai pour les CM2, et sera financée par la Commune.

Un projet écriture pour les classes de CM1 et CM2 sera organisé, le but étant d'imprimer les écrits au format livre et de les mettre à disposition à la bibliothèque.

La classe de CE2 va passer le permis piétons. - Préparation de la visite du collège pour les CM2.

## **7/ Questions diverses - Néant**

## **8/ Informations diverses**

Monsieur Emmanuel GENIQUET, 1<sup>er</sup> Adjoint et délégué à l'Urbanisme, indique que le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) s'est réuni les 5 et 25 février 2026.

Lors de la réunion du 5 février dernier, le SCoT a présenté le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). De plus, et afin de se conformer à la réglementation de la loi Climat & Résilience, une modification du SCoT est à réaliser pour prendre en compte la loi « climat et résilience ». Cette modification engendra des coûts ayant une répercussion sur la cotisation qui passera de 1.80 € à 2 € par habitant. Cette cotisation est prise en charge par les communautés de communes pour le compte des communes.

## **Communauté de Communes Dombes Saône Vallée (CCDSV) - Boucle de loisirs Trévoux Saint Bernard Ambérieux**

Les travaux d'aménagement de l'itinéraire se poursuivent. Les arrêtés de réglementation sont pris conjointement avec Frans pour le chemin de Narcus et Misérieux pour le chemin du Boujard...

**Création d'une annexe du Centre de Formation d'Apprentis Beaujolais** à Trévoux plusieurs types de formations seront dispensées :

- CAP accompagnant Educatif Petite Enfance
- CAP équipier polyvalent de Commerce
- TP Technicien en montage et vente d'optique – Lunetterie
- BRS Opticien-Lunettier

## **Remaniement du Cadastre partiel de la commune de Sainte Euphémie**

Ce remaniement est engagé par l'état (arrêté préfectoral N°01-2025-11-04-07 du 04-11-2025). Cette opération concerne une partie du territoire communal et est destinée à substituer des plans cadastraux de bonne qualité aux documents actuellement en vigueur dont la qualité s'avère insuffisante.

## Prochaines réunions

Conseil municipal d'installation vendredi 20 mars 2026 à 19 h pour l'installation de la nouvelle mandature.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble du conseil municipal pour leur participation à cette instance et leur soutien tout au long de ces 6 ans de mandature.

Pour ne rappeler que les principaux projets menés à bien :

- Rénovation rue de la Mairie
- Création du parking Soulier
- Rénovation du chemin du Petit Recouvrai
- Continuation du trottoir jusqu'au chemin de la Tour sur la route d'Ars
- Création d'un cheminement doux (trottoir) le long de la route de Trévoux
- Création d'abri bus aux normes Personnes à Mobilité Réduite (PMR) sur la route de Trévoux et deux sur la route de Toussieux
- Isolation des combles du bâtiment de l'école
- Rénovation du parking de la salle polyvalente avec ses équipements : panneaux lumineux ; cuve de récupération des eaux pluviales ; borne de recharge électrique pour les voitures ; installation de la fibre à la salle polyvalente
- Rénovation du parking en caillou du terrain communal
- Installation de 60 panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école en autoconsommation collectivité amorti sur trois ans
- Tous les travaux d'entretien des bâtiments communaux, notamment à l'école et à la buvette

Monsieur le Maire souhaite bon vent à la prochaine mandature.

**La séance du conseil municipal est close à 19h10.**

Secrétaire de séance

Gilles LEMOINE



Maire

Didier ALBAN